

travaux que nous proposons de faire jusqu'au 6 avril. Je crois qu'il aurait été préférable que la Chambre poursuive le débat sur la peine capitale, mais comme nous ne pouvons le faire, le gouvernement revisera ses projets et cherchera à passer à d'autres travaux.

L'hon. M. Churchill: J'estime que 20 p. 100 seulement des députés ont participé au débat sur la peine capitale. Le leader de la Chambre croit-il possible de donner la chance aux 80 p. 100 des députés qui restent de faire des discours demain ou jeudi, s'ils le désirent, et de terminer le débat?

L'hon. M. McIlraith: A cet égard, la différence fondamentale qui existe entre moi-même et le député de Winnipeg-Sud-Centre est que je suis tout à fait incapable d'admettre les chiffres qu'il a fournis. Telle est la difficulté d'une question de ce genre soulevée par de simples députés. Il est difficile de savoir combien de députés veulent prendre la parole. Selon les meilleurs renseignements que j'ai pu obtenir en consultant des membres des différents partis, soit personnellement, soit par l'entremise d'émissaires, la mise aux voix sur le projet de résolution pourrait probablement avoir lieu demain soir, ou certainement mercredi, ou encore jeudi au plus tard. C'est ce que je croyais quand j'ai annoncé les travaux de la Chambre.

M. Knowles: Je me demande si je puis poser une question au leader de la Chambre. Dans le discours du trône, le gouvernement s'est engagé à prendre des dispositions pour qu'on en vienne à une décision concernant la peine capitale. Si, comme je le crois, on peut trouver un moyen conforme au Règlement de consacrer demain à ce débat le temps réservé aux mesures gouvernementales, le gouvernement consent-il à prendre ces dispositions?

L'hon. M. McIlraith: C'est à quoi je pensais. A mon avis, nous pouvons le faire sans le consentement unanime, mais comme j'ai eu la courtoisie de demander à la Chambre son consentement unanime, qu'elle n'a pas accordé, je puis me voir forcé de recourir à d'autres méthodes que je n'aime pas du tout.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, à mon avis la Chambre a le droit de savoir quel député a eu l'impolitesse de refuser de consentir à une demande très raisonnable.

L'hon. M. Lambert: Je ne crois pas qu'il y ait eu d'impolitesse.

M. Fairweather: Ce n'est peut-être pas votre avis, Edmonton, mais c'est le mien.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, il serait extrêmement utile à la Chambre si le leader du gouvernement voulait nous donner, aujourd'hui ou demain, l'assurance que le gouvernement accordera assez de temps pour nous permettre de décider si l'on doit maintenir ou abolir la peine capitale au lieu de nous retrouver devant la perspective d'une motion étouffée sous le flot de paroles.

L'hon. M. McIlraith: Nous sommes pris dans une situation difficile. Il serait déraisonnable de la part du gouvernement de dire que le débat va se poursuivre jusqu'à la mise aux voix, car, si la Chambre ne veut pas en venir à une décision, les amendements se succéderont uniquement pour faire échec à une décision. Cela voudrait dire que toutes les autres mesures législatives seraient mises de côté. Il incombe au Parlement de fournir à la Chambre l'occasion d'étudier les travaux inscrits au nom du gouvernement et de les faire approuver ou rejeter, comme il semble bon aux députés, après un examen convenable.

Le problème qui se pose est, en réalité, celui de trouver une technique en vue de fournir aux députés l'occasion d'étudier la question à fond et de façon convenable. Cela étant fait, en mettant à leur disposition le temps réservé aux affaires inscrites au nom du gouvernement, je pense que nous avons droit à une décision de la part du Parlement. Je suis disposé à être aussi raisonnable que possible, tout en gardant le sens de mes responsabilités, afin que la question soit débattue à fond et suivie d'un vote.

M. Douglas: Puis-je dire au ministre que je ne voulais pas laisser entendre que le débat se prolonge au-delà de jeudi? Je me rends compte qu'il faut commencer le débat sur le budget et faire franchir aux mesures législatives du gouvernement les diverses étapes qui s'imposent, mais s'il était possible d'en arriver à une entente selon laquelle, faute de prendre le vote avant jeudi, l'étude de la question serait remise à plus tard au cours de la session, cela serait très utile.

L'hon. M. McIlraith: Je pense que nous nous engageons ici sur un autre terrain, c'est-à-dire sur la question de savoir quelle proportion du temps du gouvernement devrait être raisonnablement soustraite aux travaux du gouvernement et consacrée au présent débat, car un ordre de ce genre signifierait tout simplement qu'il n'y aurait pas de vote jeudi prochain. Cela ne répondrait sûrement pas aux désirs de la plupart des représentants de tous les partis à la Chambre.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre. Quel sera le premier article à l'ordre du jour de demain?